

ques, comme en fait foi la page 92 du rapport du comité:

Il est certain qu'une banque ne peut pas prendre chacune de ses décisions en ne considérant que le profit immédiat. Elle doit pourvoir à l'expansion future de son commerce et à l'intérêt de ses clients. Une banque ne peut pas être florissante à moins que ses clients ne le soient aussi. Un tel commerce doit, à mon avis, avoir à cœur le bien de la région...

Je veux parler ici de régions qui s'adonnent à l'agriculture.

...qu'il dessert; ceci s'appliquerait encore plus à une banque régionale qu'à une banque répartie par tout le pays sans lien spécial avec aucune localité en particulier.

Bref, monsieur le président, cet ancien gouverneur conseillait à la banque de surveiller étroitement le secteur de l'économie et la région qu'elle desservait. Une banque doit le faire en acceptant sa charte.

J'ai des réserves à faire au sujet des institutions parabancaires, les sociétés de fiducie. La loi mentionne les sociétés de prêt; j'ai tenté de dire «les requins de la finance», mais je ne voudrais parler de rien qui n'est pas dans la loi elle-même. Ces sociétés de prêt seront habilitées aux fins de la loi et pourront consentir des prêts. Je n'hésite nullement à inclure les succursales du Trésor en Alberta parce qu'elles desservent déjà un secteur particulier de notre économie. Le ministre peut sourire avec suffisance.

L'hon. M. Olson: Il est prêt à répondre immédiatement.

M. Horner: Le ministre n'a vraiment pas répondu à la question concernant la charte d'une banque. Il y a quelques jours, j'ai demandé au ministre des Finances sa définition de la charte d'une banque, et il a déclaré qu'une banque devait accepter le taux officiel d'escompte fixé. C'était effectivement sa réponse.

Avant-hier soir, j'ai déclaré à la Chambre que le gouvernement est le siège du pouvoir. Nous nous sommes montrés très scrupuleux dans nos relations avec les institutions bancaires du pays. Nous avons interdit la mainmise étrangère sur une certaine banque au pays uniquement parce que nous voulions proclamer qu'à tout jamais les banques du Canada travailleraient à l'avantage général des Canadiens. Le ministre de l'Agriculture et celui des Finances soutiennent que les taux d'intérêt ne sauraient être trop bas au risque de voir les banques refuser des prêts. Ils prétendent qu'ils ont les mains liées et qu'ils doivent accepter le taux établi par les banques.

• (8.30 p.m.)

J'avoue que l'intérêt que je manifeste à l'égard de cette affaire peut être dicté par mon intérêt personnel envers l'agriculture. Je suis un cultivateur sérieux et je m'inquiète de la situation catastrophique à laquelle l'industrie fait face actuellement. A la suite de notre récolte médiocre, je ressens peu d'enthousiasme à l'égard de ce projet de loi. Je participe à un débat sur cette mesure qui cherche à hausser les taux d'intérêt, que l'industrie agricole doit payer. Cette perspective ne m'enchantait guère au contraire de certains députés ministériels. Ils ont souri toute la soirée.

Une voix: Ils rient à qui mieux mieux.

M. Horner: Il faut absolument dire aux banques que leurs chartes sont des privilèges. M. James Coyne, ex-gouverneur de la Banque du Canada, et l'inspecteur général des banques ont tous deux déclaré en comité qu'ils considéraient les banques comme des organismes que l'on peut presque qualifier d'utilité publique. S'il en est ainsi, le gouvernement qui en a le pouvoir devrait dire aux banques: «Vous êtes priées de collaborer de bon cœur avec l'industrie agricole et de lui prêter de l'argent au taux d'intérêt le plus bas possible». C'est alors seulement que notre garantie aura quelque valeur. Le ministre hoche la tête. Pas plus tard qu'avant-hier, il disait qu'en ce qui le concerne, la garantie que le gouvernement donne aux banques signifiait que les cultivateurs devraient payer 1 p. 100 de moins d'intérêt. J'ai ensuite essayé d'apprendre de la bouche du ministre des Finances ce qu'il pensait qu'une charte de banque représentait aux yeux d'une banque et si les banques étaient obligées de prêter de l'argent à 1 p. 100 de moins que le taux courant. Je n'ai pas réussi à lui faire cracher ce qu'il pensait qu'une charte représentait pour une banque. Je n'ai pu que conclure qu'il était tombé aux mains des banques.

Une voix: Non.

M. Horner: Il avait plus ou moins accepté leurs idées.

Une voix: Honte.

M. Horner: Je ne dirai pas qu'il était comme un jouet entre les mains des banques à charte, mais presque. (*Exclamations*)

C'est l'impression qu'il a laissée. Le ministre de l'Agriculture veut sans doute dire: «Non, ce n'est pas vrai». Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances devrait peut-être prendre la parole, car le ministre des Finances lui-même n'est sûrement pas à